

Objectif de la formation :

Être acteur de la prévention des risques liés à son métier
Adopter un comportement adapté en cas d'accident, incident ou dysfonctionnement

Public : Agent de service, Chef d'équipe

Lieu : A déterminer

Pré-requis : Savoir lire et écrire

Durée : 3 jours soit 21h

Accessibilité des publics en situation d'handicap :

Peut être accompagné, aidé par un Partenaire CAP EMPLOI, ou association qui prendra en compte les contraintes liées au poste de travail et à la formation

Moyens et Méthodes pédagogiques :

Exposé, Exercices, Mise en situation, Démonstrations, Evaluation, Support stagiaire

Formateurs :

Formateur APS habilité rattaché à : L'organisme de formation ASK Formation, habilité par l'INRS

Contenu de la formation :

Situer l'APS dans la santé et sécurité au Travail

- Citer les objectifs de la formation
- Identifier le contenu de la formation
- Comprendre l'intérêt de la Démarche de Prévention
- Situer les différents Acteurs de la Prévention
- Situer l'importance des risques dans son activité

Identifier les situations dangereuses à ses activités professionnelles, ses lieux de travail, ses déplacements

- Savoir analyser une situation de travail et repérer une situation dangereuse

Repérer les situations à risques liés à l'activité physique, en utilisant les connaissances relatives au fonctionnement du corps humain

- Connaître le fonctionnement du corps :
 - Comprendre le fonctionnement et les limites de l'appareil locomoteur
 - Différencier les pathologies musculaires et lombaires
 - Connaître les facteurs aggravants

Agir et réagir lors d'une exposition à une situation dangereuse

- Savoir faire des propositions d'amélioration.

Alerter la hiérarchie

- Savoir rendre compte

Mettre en place des méthodes de travail

- Savoir réaliser les gestes appropriés
- Utiliser les aides à la manutention

Protéger - Prévenir

- Être capable d'éviter le sur accident
- Être capable d'identifier des sources de risques ou situation à risques afin de les éliminer ou les faire éliminer

Examiner

- Être capable déceler les signes nécessaires pour déterminer l'état de la victime et adapter les gestes de premiers secours

Organiser les secours

- Être capable de se conformer à la procédure d'alerte des secours
- Être capable de transmettre un message complet

Secourir

- Être capable de secourir une victime avec un saignement abondant
- Être capable de secourir une victime qui s'étouffe
- Être capable de secourir une victime qui a un malaise
- Être capable de secourir une victime présentant des brûlures chimiques ou thermiques
- Être capable de secourir une victime présentant des douleurs empêchant certains mouvements
- Être capable de secourir une victime présentant une plaie
- Être capable de secourir une victime qui ne réagit pas mais respire
- Être capable de secourir une victime qui ne respire pas

Evaluation :

Une évaluation continue des stagiaires basée sur les critères d'évaluation définis par l'INRS, dans les référentiels d'activité et de compétences APS et transcrits dans une grille de certifications des compétences APS (document INRS).

A l'issue de cette évaluation, un certificat d'Acteur Prévention Secours valable 24 mois sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable. Seuls les candidats qui ont suivi l'intégralité de la formation (sauf allègement spécifique formalisé dans un protocole d'allègement cosigné par l'entité et le stagiaire) et qui sont aptes à mettre en œuvre l'ensemble des compétences attendues de l'APS pourront valablement être reconnus au titre d'Acteur Prévention Secours.